



# Les Échos de l'Île du Large

## SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Mercredi 19 juillet 2023

Musée du Débarquement d'UTAH BEACH - Sainte-Marie-du-Mont - 50480

Enregistrement des participants : 19h

L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail dînatoire dans le musée.

### Ordre du jour

- Rapport moral 2022 : pages 2 et 3
- Rapport financier : page 4
- Orientations, actions et budget prévisionnel : pages 6 et 7

### Modalités

- Toutes les informations le bulletin d'adhésion et de vote sont inclus dans cette publication qui tient lieu de convocation.
- **Pour participer et voter, il faut être à jour de sa cotisation 2023.**
- Vote : en séance ou par pouvoir ou par correspondance **jusqu'au 12 juillet** (voir bulletin et enveloppe T préaffranchie insérés dans ce journal).



Christian DROMARD,  
Président de l'association  
des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf

Le 7 mai dernier, avait lieu le « Dîner des Equipages Saint Marcouf » qui, pour la première fois rassemblait des bateaux venus des quatre coins du littoral bas-normand, démontrant ainsi l'intérêt que l'île du Large suscite chez les plaisanciers. Quoi de plus normal pour une île ?

Certes, néanmoins, rien n'est fait pour que celle-ci remplisse le rôle que lui confère sa position de seule vraie île de toute la zone Manche Est-Mer du Nord et seul abri maritime, à commencer par l'absence de mouillages. Ce sera une de nos orientations fortes pour l'année en cours et les suivantes.

Cette absence de considération pour va valeur nautique est à l'image de la situation de l'île

## MOUILLAGES

du Large que nous ne cessons de déplorer depuis vingt ans et à laquelle nous nous efforçons de remédier.

Ce monument, unique en son genre, et cette île, unique dans sa zone maritime, ne servent à rien, sinon de perchoir à goélands. Quel luxe ! Quel gâchis surtout !

Nous en connaissons bien les raisons.

Certaines sont objectivement explicables, sinon bonnes, d'autres le sont beaucoup moins. Il y a de quoi alimenter toutes les polémiques au « café du port ». Ça soulage mais ça ne résout rien.

Soyons plus pragmatiques, les Amis de l'île du Large le sont depuis vingt ans, et le seront encore cette année :

- en ouvrant leur quinzième saison de chantier bénévole (voir p. 2),
- en proposant un plan de mise en valeur, à la fois ambitieux et raisonnable,

- en mobilisant le monde nautique (p. 6) et proposant d'installer des coffres de mouillages,
- en lançant une étude programmatique générale des travaux de restauration et d'aménagement (p. 6).

Ainsi, notre association disposera d'un plan complet de mise en valeur, phasé, chiffré, qui devrait permettre aux décideurs institutionnels, Etat et collectivités territoriales riveraines, de se prononcer sur l'avenir de cette île et transformer ainsi un intérêt de principe en position concrète.

Ce n'est pas seulement la préservation d'un lieu de culture ou de nautisme, dont il est question, c'est aussi une certaine conception de la gestion de ce type de site, qui, l'expérience de l'île du Large le démontre, ne passe plus forcément que par une gestion publique, en l'occurrence, plutôt inexistante. La gestion

associative et participative est bien plus appropriée, bien plus adaptée à un tel site et à notre époque : le bénévolat et la mobilisation que nous développons le démontre.

Nous en reparlerons le 19 juillet prochain lors de notre assemblée générale à laquelle nous vous espérons vivement. Après trois années d'absence de réunion pour des raisons sanitaires, nous pourrions enfin nous retrouver et échanger dans un site exceptionnel mis très aimablement à notre disposition par le maire de Sainte Marie du Mont et président de ce musée, Monsieur Charles de Vallavielle. Ce sera aussi l'occasion de fêter notre 20<sup>e</sup> anniversaire !

Dans ce type de situation, et au stade de nos projets, la mobilisation est un facteur déterminant.

**Mouillons-nous !**



## RAPPORT MORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

### Travaux effectués

2022 a été une année très dense, pour les travaux d'abord, en grande partie due à une météo particulièrement favorable

1. Déblaiement devant le corps de garde Nord-Est
2. Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame
3. Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
4. Rejointoiement du Môle
5. Rejointoiement de la contre-escarpe de la Cognée
6. Rejointoiement de la digue Nord
7. Rejointoiement et consolidation du quai Sud
8. Rejointoiement du caniveau du rempart du port
9. Rejointoiement du caniveau de la tour défensive
10. Rejointoiement du réduit crénelé
11. Étaïement des baies latérales du poste électro-sémaphorique

Cette liste résumant les travaux effectués est établie par Edouard Grisel, architecte-conseil de l'association, et adressée à la Direction des Affaires Culturelles. Elle sert également à élaborer la programmation de l'année suivante (voir le plan masse P. 7)

Un chantier de formation pour la classe terminale bac pro « construction » du Lycée Simon de Laplace, de Caen,

Un chantier de réinsertion et de formation : Mission Locale pour l'Emploi de Carentan - Saint-Lô.

### Stage de formation

#### « Maçonnerie patrimoniale en milieu marin »

Pour former ses propres encadrants de chantier, l'association a organisé une session de formation sur les techniques de maçonnerie s'appliquant spécifiquement aux travaux de restauration patrimoniale en milieu marin. C'est une première pour ce type de chantier, non seulement pour l'association, mais en France.



### La grippe aviaire

Quelques jours avant le début des chantiers (1<sup>er</sup> août), les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations nous ont sollicité pour assurer le nettoyage de l'Île du Large des cadavres d'oiseaux tués par un épisode de grippe aviaire, ce que nous avons accepté et réalisé avec l'équipe logistique initialement mobilisée pour l'installation des chantiers et base-vie de la saison 2022. Nous avons pris en charge les coûts afférents.

Le nombre de cadavres d'oiseaux était sensiblement le même que celui des années précédentes (entre 100 à 150 ).

### Logistique 2022 (voir « les Echos de Février 2023 )

**Achat et mise en service du « Sergeant Olson »** voir Les échos de juin 2022).

Ce semi-rigide de 7,50m, propulsé par un moteur hors-bord de 200cv, offre une capacité d'emport de 12 passagers ou de 2 tonnes de frêt. Il nous permet d'être plus autonomes, plus souples. Il nous évite d'avoir à affréter une barge spéciale comme c'était le cas jusqu'à maintenant, et, ainsi, de réaliser une économie importante qui concourt à l'amortissement de ce nouveau navire.

L'ensemble des bateaux ont effectué en 2022 plus de 100 allers-retours et ont transporté 10 tonnes de sable et 12 tonnes d'eau douce, du matériel, le ravitaillement des équipes et des équipes elles-mêmes. Tous les bateaux de l'association sont entretenus à Carentan, dans notre base logistique, par les bénévoles.

### Balisage du port et corps-morts

Régularisation pas les administrations concernée de nos corps-morts. L'installation a été entièrement réalisée par une équipe de bénévoles mais implique que la maintenance soit assurée par un professionnel reconnu.

Ce dispositif, qui n'est pas conçu, pour l'instant, pour la navigation de plaisance, mais uniquement à destination des chantiers, augmente considérablement la sécurité.

### Formation de pilotes

Afin de disposer d'une plus grande souplesse, l'association a organisé, avec un formateur patenté au permis bateau et bénévole, des sessions de formation, théoriques et pratiques, permettant à certains de nos bénévoles de passer leur permis, de piloter nos navires et de se perfectionner.

### Matériel et outillages

Le matériel et l'outillage de chantier demande un entretien très important car l'environnement marin sur l'île, est extrêmement corrosif et agressif, ce qui implique plusieurs bénévoles de la base logistique.

Remise en état du ponton flottant du port de l'île en janvier après une tempête.

Renforcement du monte-charge électrique du port de l'île pour permettre de transborder des charges lourdes de sable (par sac de 200 kg) et des matériaux ou des outillage encombrants, depuis les bateaux sur l'île. Ce monte-charge a été entièrement conçu et réalisé par les bénévoles de l'équipe logistique.

Installation d'une nouvelle batterie pour assurer la fourniture d'électricité en permanence produite par les panneaux photovoltaïques et leur convertisseur.

### Base-vie et approvisionnement

La base-vie, aussi réduite qu'elle soit, est un élément très important des chantiers. Cette année la cambuse s'est vue dotée d'un nouveau frigo et d'un nouveau chauffe-eau.

*La logistique de l'AILSM c'est 30 bénévoles, pilotes, encadrant des chantiers, maçons, électriciens, plombiers, ingénieurs, spécialistes radio, marins professionnels, encadrant des chantiers, etc qui permettent la réalisation des travaux et qui séjournent sur l'île.*

### Journées Saint Marcouf à Carentan, Grandcamp et Saint Vaast la Hougue

150 adhérents ont embarqué sur la « Belle de Carentan », depuis Grandcamp-Maisy, Carentan et Saint Vaast la Hougue, pour une sortie en mer autour de l'île du Large (hélas toujours interdite d'accès aux visiteurs...). Chacune de ces journées s'est terminée par une conférence sur le projet de l'association pour l'avenir de l'île du Large.

## RAPPORT MORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

### Le Salon Nautique à Paris

Pour la première fois, l'association a proposé à ses adhérents, notamment parisiens, de se réunir l'après-midi du 3 décembre, au stand d'un de notre partenaire « Normandie Maritime » ce qui a permis des échanges avec la cinquantaine d'adhérents qui avaient répondu à l'invitation.

### Les mécénats de compétences

Ils se sont développés pour la première fois cette année :

- Avec la société Bouygues TP, qui met à disposition de l'association, gratuitement, des ingénieurs spécialistes des travaux portuaires, pour étudier un projet de reconstruction de la digue de protection du port et du rempart nord. Cette étude se poursuit en 2023.
- Avec le groupe Axa qui met à disposition de l'association un de ses cadres, Christophe Brunet, de Grandcamp, pour une durée de trois ans, en assumant sa rémunération et les charges correspondantes. Ainsi l'association dispose, sans frais, d'un permanent de haut niveau pour l'aider à parfaire l'organisation opérationnelle de l'association et assurer la coordination des opérations.

### L'invalidation de l'arrêté préfectoral portant protection du biotope des îles saint Marcouf

Après quatre années de procédure devant la juridiction administrative, notre association a obtenu l'invalidation de cet arrêté par la cour administrative d'appel. Cet arrêté, en amalgamant l'île du Large à la réserve ornithologique de l'île de Terre, instaurait une restriction d'accès injustifiée et bien trop restrictive pour nos chantiers, portant ainsi atteinte à l'obligation de restauration de ce monument historique. Le tribunal a statué sur l'incompétence administrative du préfet territorial en domaine public maritime.

### Proposition de mise en valeur de l'Île du Large

En décembre 2022, suite à une rencontre avec le préfet de la Manche qui nous a déclaré être déterminé à trouver une solution pérenne pour cette île, l'AILSM lui a formellement remis, ainsi qu'aux présidents des collectivités territoriales riveraines, une proposition de mise en valeur, avec les rapports complets des études sur lesquelles s'appuie cette proposition qui se compose :

- d'un transfert de propriété de l'Etat à un groupement d'intérêt public (GIP) formé des collectivités territoriales riveraines (Manche, Calvados, Région), assortie d'une délégation de gestion à l'AILSM,
- de la création d'une zone de mouillage pour la plaisance (installation de corps-morts), à partir d'une étude bathymétrique,
- des principes et mesures d'accueil du public et de son transport maritime,
- d'une série de mesures destinées à la protection de la faune aviaire basée sur une évaluation ornithologique de l'île,
- des principes d'organisation des travaux, à commencer par la recommandation d'une étude programmatique,
- d'une stratégie de mobilisation du bénévolat et du mécénat.

Cette proposition se présente en deux brochures, intégralement publiées sur le site de l'association et donc consultables en ligne : la proposition proprement dite et l'ensemble des études.

Ces études et cette proposition résultent d'un travail de près de quatre ans et ont mobilisé plusieurs experts dans différents domaines, spécialement mandatés par l'AILSM, afin de disposer d'une base argumentaire fiable.

Cette démarche s'appuie sur l'expérience de vingt ans d'activités qui aboutit à constater que la sauvegarde de ce monument historique classé, n'est pas assurée, contrairement à la loi, et que ce site, unique en baie de Seine, n'a aucune utilité du fait des interdictions d'accès, Interdictions très excessives et qui empêchent sa conservation.

Reste à compléter cette proposition par une étude programmatique des travaux (voir p. 6)

### Publication et communication

- Actualisation permanente du site Web et de la page Facebook,
- FRANCE 3 : série de 4 émissions diffusées en feuilletton quotidien sur l'île du Large et l'activité de l'association pendant le journal du soir, (Stéphanie Potay - 16 au 20 mai 2022).
- Ouest France : Une île ouverte au public ou réservée au oiseaux - Bruno Bonnemain - 17 novembre 2022.
- La presse de la Manche : « Un encouragement pur les Amis de l'Île du Large - Corinne Gallier - 18 novembre 2022.
- Publication en Juin 2022 des « Echos de l'Île du Large » diffusé par routage postal à 1400 Amis de l'île du Large (adhérents, futurs adhérents, élus, journalistes, mécènes, etc.) et portant les informations relatives à l'assemblée Générale annuelle 2022 de l'AILSM.

### Conclusions

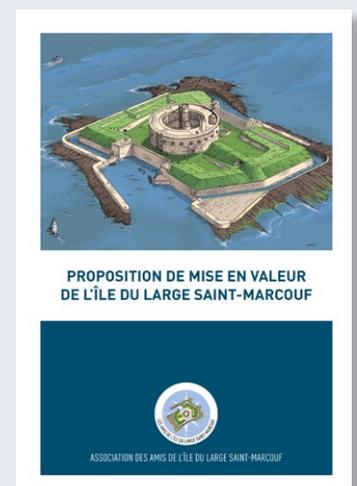
2022 aura été une année plutôt productive, aussi bien en termes de travaux que de projet, grâce à une mobilisation forte et quasi permanente d'une équipe de plus de quarante bénévoles, démontrant ainsi que la gestion de l'île assurée par l'association n'est pas qu'une idée : ce bénévolat, ces chantiers, les études que l'association a commanditées, la mobilisation des Amis de l'île du Large, tout cela légitime notre proposition.

Si les chantiers permettent d'enrayer la dégradation du site, cela reste très insuffisant pour assurer une vraie conservation et la restauration de certains ouvrages. En revanche, cela démontre que le bénévolat, bien organisé et dynamique, est un moyen, voire une condition, pour l'avenir de l'île du Large.

L'avenir de l'île du Large, qui passe par sa réouverture au public et au nautisme, est maintenant dans les mains de nos interlocuteurs institutionnels que l'AILSM doit continuer à mobiliser.

Christian Dromard, Président

 si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG1



## RAPPORT FINANCIER 2022

### Compte d'exploitation 2022

RECETTES	2022	2021	2020
Ressources propres	17 106,00 €	19 885,00 €	14 125,00 €
Subventions d'exploitation	35 433,00 €	75 295,00 €	65 204,00 €
Autres produits de gestion	10 013,00 €	6 985,00 €	2 432,00 €
Transfert de charges	23 143,00 €	-	-
Produits financiers	779,00 €	423,00 €	435,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 474,00 €</b>	<b>102 588,00 €</b>	<b>82 196,00 €</b>

DÉPENSES	2022	2021	2020
Achats	4 917,00 €	-5 557,00 €	-4 356,00 €
Autres achats et charges externes	-94 108,00 €	-58 070,00 €	-
Dotation aux amortissements	-8 193,00 €	-5 309,00 €	-4 427,00 €
Charges exceptionnelles	-1 854,00 €	-35,00 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>-99 238,00 €</b>	<b>-68 971,00 €</b>	<b>-8 783,00 €</b>

<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>-12 764,00 €</b>	<b>33 617,00 €</b>	<b>73 413,00 €</b>
-------------------------------	---------------------	--------------------	--------------------

### Bilan 2022

ACTIF	2022	2021	2020
Constructions	7 029,22 €	5 745,76 €	-
Matériel amortissable	100 246,40 €	56 849,19 €	47 787,67 €
Autres immobilisations	2 200,00 €	878,10 €	5 471,46 €
Stocks de marchandises	10 487,52 €	1 064,32 €	1 070,14 €
Créances	1 145,00 €	420,00 €	730,57 €
Valeurs mobilières de placement	9 998,55 €	263 783,01 €	278 437,84 €
Disponibilités	218 367,20 €	39 559,65 €	12 872,28 €
Charges à répartir sur plus. Exercices	23 142,93 €	-	-
Charges constatées d'avance	3 475,04 €	264,60	1 664,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>376 091,86 €</b>	<b>368 564,63 €</b>	<b>348 034,21 €</b>

PASSIF	2022	2021	2020
Fonds associatif et réserves	321 367,59 €	273 582,80 €	232 335,15 €
Fonds associatif avec droit de reprise	19 209,05 €	33 377,66 €	58 743,83 €
Report à nouveau excédentaire	34 223,91 €	26 030,95 €	21 722,41 €
Dettes	2 007,62 €	1 957,04 €	19 351,34 €
Résultat	12 046,67 €	-	-
Dettes	-12 762,98 €	33 616,18 €	15 881,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>376 091,86 €</b>	<b>368 564,63 €</b>	<b>348 034,21 €</b>

### Adhésions et dons

	2021	2022	Évolution
Nombre total d'adhérents	537	642	+ 105
Montant total des cotisations (€)	9 470	10 590	+ 1 120
Montant total des dons (€)	10 200	6 496	- 3 704
Montant total des cotisations et dons (€)	19 670	17 086	- 2 584

Pour cette année 2022, nos produits d'exploitation, ont augmenté d'un peu plus de 10 %, nos activités de restauration des ouvrages continuent d'attirer des bénévoles et la météo n'a pas entraîné d'annulations.

Les dons et adhésions sont légèrement inférieurs à 2021, mais supérieurs à 2020, soit une trentaine d'adhésions en moins sur plus de 500.

Les conseils départementaux continuent de nous apporter une aide appréciable. En ce qui concerne nos mécènes, l'un de nos plus fidèles soutiens, la fondation de l'Ouest ne nous a pas effectué de versement en 2022 (30 000,-€), mais souhaite maintenir son soutien et renouvellera désormais son aide sur la base d'un programme d'actions pluriannuel, en revanche la fondation Helping Hand a renouvelé sa convention pour trois ans.

Nos achats de fonctionnement courants sont en légère augmentation, notamment du fait de la maintenance, désormais annuelle, de mouillages autour de l'île et des frais d'assurance consécutifs à l'achat d'un second bateau.

D'autres charges ont également été engagées :

- Études venant étayer notre proposition de mise en valeur de l'île du Large.
- Frais de procédure ayant abouti à l'annulation de l'arrêté de biotope.
- Actions et supports de communication.

Rappelons également que la situation insulaire des ouvrages induit des coûts logistiques importants : amortissement, entretien et carburant pour nos navires, mise en place et maintenance d'une base vie, etc.

Les amortissements sont également en légère augmentation, nous avons ainsi investi dans un second navire et la mise en place de mouillages par un professionnel.

Côté bilan et trésorerie, les investissements dans une nouvelle batterie au lithium et un second bateau permettant l'emport de charges lourdes altèrent assez peu le résultat du fait des amortissements, mais diminuent nos réserves, celles-ci nous ayant permis de ne pas recourir à l'emprunt.

Nous terminons pour la première fois avec un résultat négatif, s'expliquant pour l'essentiel par une perte provisoire de subvention et à des dépenses exceptionnelles, conformes à nos objectifs. Il est proposé à l'assemblée de passer ce déficit de 12 762,98 € en « report à nouveau ».

Pierre Thomine, Trésorier

### Résolutions

#### RÉSOLUTION SUR L'APPROBATION DES COMPTES 2022

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 faisant apparaître dans le compte "report à nouveau" un déficit de	-12 762,98 €
Au 31 décembre 2022 le solde des comptes de capitaux s'élève à	327 813,66 €
Contre au 31 décembre 2021	340 576,60 €

#### Pour information

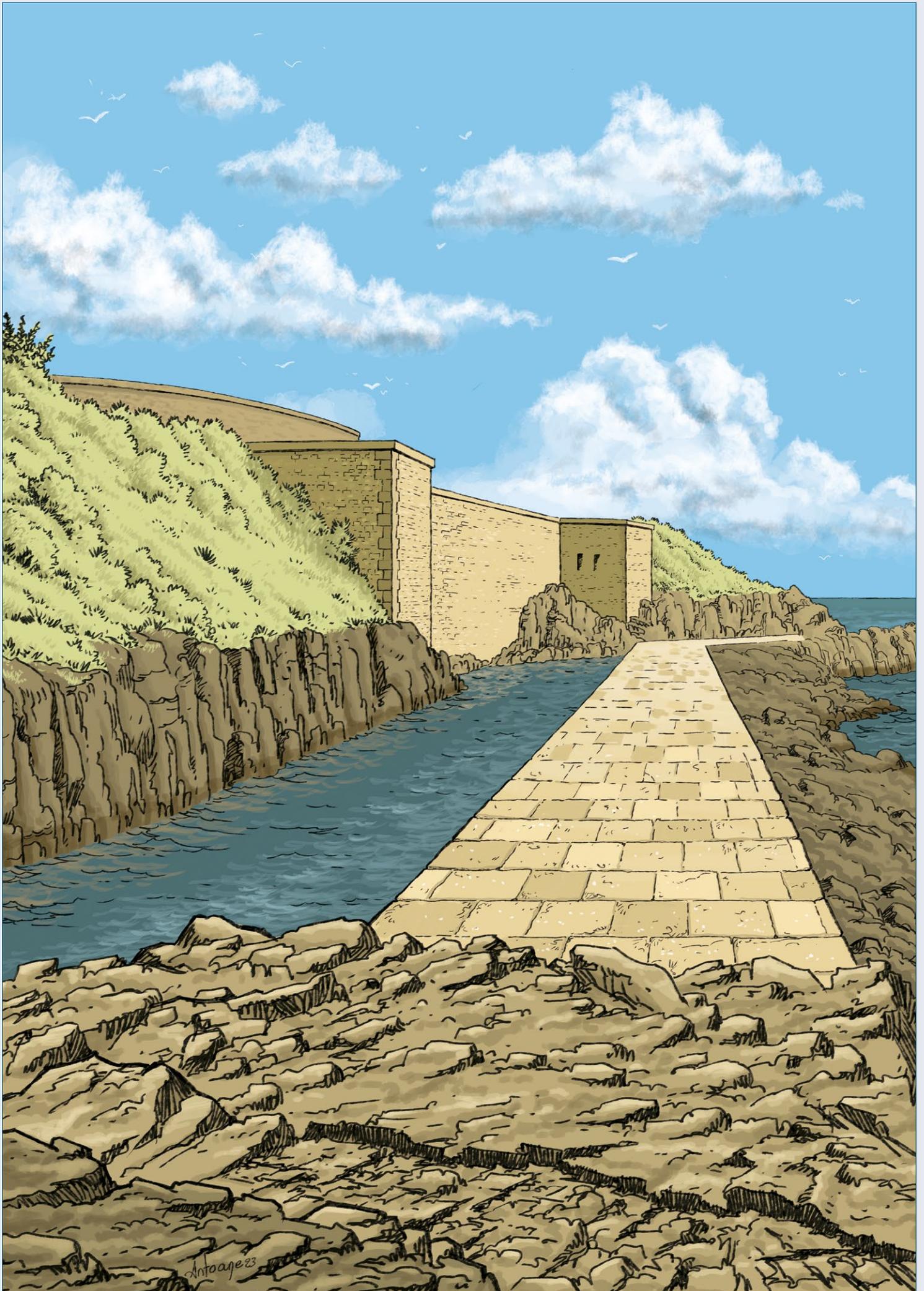
Le règlement ANC n°2018-06 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) implique notamment un changement de terminologie et la définition plus précise de sous-catégories de fonds propres.

La notion de « fonds associatifs » a disparu au profit du terme générique de « fonds propres ».

En conséquence il est proposé d'effectuer une mise à jour conforme à la réglementation.



si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG2



Antoan23

## ORIENTATION & ACTIONS 2023-2024

Ce plan d'action couvre l'année 2023 et au moins le 1<sup>er</sup> semestre 2024, avec des réactualisations au fur et à mesure de la progression des actions et de l'évolution des discussions avec les institutionnels sur l'avenir de l'île.

### L'achèvement de notre proposition de mise en valeur

Le constat, les objectifs, les mesures ont été définies dans la proposition déjà remise. Reste à élaborer une programmation des travaux et à la chiffrer comme le recommande notre projet, afin que les décideurs institutionnels puissent passer d'une position de principe à un engagement concret et budgétisé.

#### Étude programmatique

Cette étude a pour but d'établir un programme de travaux, chiffré, phasé, établissant une hiérarchie des priorités.

Cette programmation est finalisée en fonction du projet de mise en valeur, de la mise en œuvre de la réouverture au public et au nautisme de l'île.

Elle est confiée à l'architecte conseil de l'AILSM, qui est architecte du patrimoine (DSA de l'École de Chaillot) et qui œuvre pour le compte de l'AILSM sur le site depuis plus de dix ans, en s'appuyant sur une équipe de bénévoles de l'association. Le coût de cette étude est de 40 000 €, frais annexes et logistiques inclus.

Le projet développé de cette étude est publiée sur le site de l'association, à la rubrique proposition de mise en valeur, et est donc consultable.

Cette étude ne se substitue pas au diagnostic que devrait effectuer l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, à la demande de l'Etat, mais elle peut y contribuer si l'Etat le souhaite.

#### Mise en conformité de l'association : reconnaissance d'utilité publique

L'AILSM proposant d'assurer la gestion complète l'île du large – y compris la délégation de maîtrise d'ouvrage – pour le compte du groupement des collectivités territoriales propriétaires – il paraît pertinent d'envisager cette démarche. Ce statut confère à une association un statut plus approprié à l'exercice d'une délégation de gestion d'un tel site, à la gestion de fonds importants, sur une longue durée.

Dans un premier temps, il s'agit d'en vérifier la pertinence et la faisabilité. Le cas échéant, le lancement de la demande nécessitera préalablement la réunion d'une assemblée générale extraordinaire pour en décider.

#### Poursuite de l'étude de la reconstruction de la digue nord

Cette digue protège le bassin du port et le rempart nord, qui, lui-même, protège la tour défensive. A ce titre, elle a été considérée comme chantier prioritaire par les inspecteurs généraux du Patrimoine, dépêchés par le ministre de la Culture.

La société Bouygues TP, a mis à disposition de l'AILSM des ingénieurs spécialistes des travaux maritimes dans le cadre d'un mécénat de compétences pour étudier cette reconstruction, en plus d'un groupe d'ingénieurs bénévoles de l'association, spécialistes de ce type de travaux,

Cette étude qui aboutira à un avant-projet sommaire (APS) sera annexée, et/ou intégrée, au rapport final de l'étude programmatique.

### Le renforcement de la mobilisation

#### Du monde nautique Manche-est

Étant la seule île abordable de toute la zone Manche Est-Mer du Nord (MEMN), et qualifiée « abri maritime » (SHOM), cette position nautique justifie donc de développer des actions spécifiques en direction du monde nautique. La région Normandie compte 16 000 bateaux habitables, auxquels viennent s'ajouter les bateaux des plaisanciers du Royaume-Uni, et des autres pays européens riverains de la mer du Nord croisant vers l'ouest.

Une première manifestation nautique s'est tenue le 7 mai 2023 « Le Dîner des Équipages Saint Marcouf » qui a démontré la recevabilité de cette orientation et de ce type de manifestation venant de l'AILSM. Le compte-rendu a été publié sur le site de l'association.

**DÎNER  
DES ÉQUIPAGES**

LES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE  
SAINT-MARCOUF

*(Les clubs nautiques de la baie de Seine, de Cherbourg à Deauville, ont envoyé 32 bateaux qui ont participé à une régata autour de l'île du Large depuis Saint Vaast la Hougue. Les équipages - 110 personnes - se sont retrouvés ensuite pour un dîner très convivial qui a permis de les informer sur les projets de l'AILSM).*

Il est donc proposé de reconduire cette manifestation, à une échelle plus importante en 2024 et elle constituera l'opportunité de développer la notoriété de notre association, de nos actions et projets.

#### Mobilisation du public

La mobilisation du public constitue un objectif primordial pour l'AILSM qui doit aboutir à augmenter le nombre d'adhérents et à susciter le mécénat, tant individuel que d'entreprises. C'est un critère constitutif de sa crédibilité qui passe par :

- La publication des « Échos de l'Île du Large ». Ce bulletin assure une liaison deux fois/an avec les quelques 1400 Amis de l'Île du Large qui le reçoivent, par routage postal, toujours accompagné d'un bulletin d'adhésion et d'une enveloppe « T ». C'est un excellent vecteur d'adhésion.
- L'actualisation permanente de notre site internet et de notre compte Facebook, qui sont également des vecteurs d'adhésion, de recrutement de bénévoles et une source d'informations sur l'île, son histoire, nos actions, etc.
- Le maintien et l'élargissement de nos relations avec les médias, locaux, régionaux et nationaux, notamment avec la publication et diffusion de notre proposition de mise en valeur.

### Les travaux d'entretien et de restauration

#### Chantiers bénévoles 2023

La programmation des travaux 2023 a été soumise à la validation des services concernés de la DRAC Normandie – Conservateur Régional des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France – dans le cadre de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) annuelle.

Elle est publiée in extenso sur le site de l'association, à la rubrique « Chantiers 2023 ».

La sécurisation du corps de garde nord sera finalement effectuée par l'entreprise Bodin, mandatée par l'association, le projet de charpente imaginée précédemment s'étant révélé difficile à exécuter.

Voir liste des travaux et plan ci-contre.

#### Tutorat professionnel des bénévoles de chantier

Cette année, il est prévu au cours de certaines semaines de chantier de tester le tutorat des bénévoles par une entreprise professionnelle afin de renforcer la qualité des travaux.

#### Étude en vue de l'installation d'un dispositif de désalinisation

Il s'agit d'étudier différentes formules possibles de transformation en eau douce de l'eau de mer, de façon à éviter le transport difficile et coûteux des 12 000 litres d'eau douce chaque année. Il s'agit, à ce stade, de vérifier la faisabilité, y compris administrative, et sa pertinence. C'est une étude menée en interne.

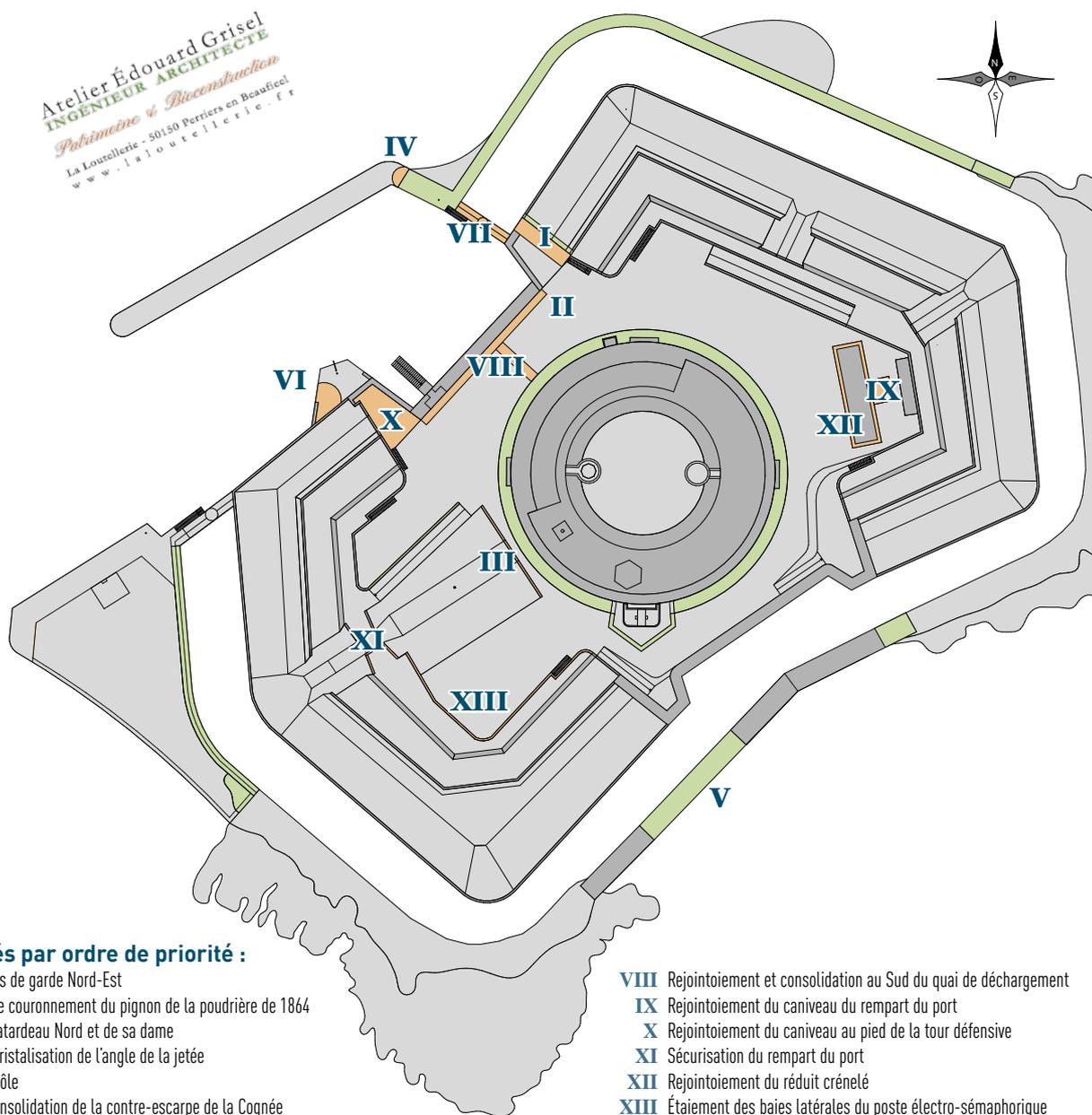
Ces orientations visent à mettre l'association en position de faire valoir son projet et de susciter les décisions administratives pour sa réalisation.

Elles ont aussi pour objectif de consolider et développer les adhérents, le bénévolat, le mécénat, qui attestent de la pertinence du projet de l'association.



**si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG3**

## Programmation 2023 des travaux conservatoires



### Entretiens envisagés par ordre de priorité :

- I** Sécurisation du corps de garde Nord-Est
- II** Rejointoiement sur le couronnement du pignon de la poudrière de 1864
- III** Rejointoiement du batardeau Nord et de sa dame
- IV** Consolidation pour cristallisation de l'angle de la jetée
- V** Rejointoiement du Môle
- VI** Rejointoiement et consolidation de la contre-escarpe de la Cognée
- VII** Rejointoiement de la digue Nord
- VIII** Rejointoiement et consolidation au Sud du quai de déchargement
- IX** Rejointoiement du caniveau du rempart du port
- X** Rejointoiement du caniveau au pied de la tour défensive
- XI** Sécurisation du rempart du port
- XII** Rejointoiement du réduit crénelé
- XIII** Étalement des baies latérales du poste électro-sémaphorique
- XIV** Recharge des pans de traverse

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

RECETTES	
Livres et produits dérivés	4 000 €
Participation chantiers	8 000 €
Subventions	25 500 €
Fondations	50 000 €
Dons et Cotisations	22 000 €
Produits divers	850 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 350 €</b>

DÉPENSES	
Achats, fournitures et assurances	16 100 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	27 950 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, avocats)	35 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	17 000 €
Frais bancaires et charges de gestion	5 300 €
Amortissements	9 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 350 €</b>



si vous ne vous rendez pas à l'assemblée générale et si vous ne vous faites pas représenter, vous avez à voter cette résolution en cochant la case correspondante sur le bulletin de vote joint : AG 4



# Association des amis de l'Île du Large Saint Marcouf

## Adhésions & Dons

Au-delà de l'aspect financier, les adhésions fondent la crédibilité de l'association et de ses objectifs auprès de ses interlocuteurs, et sa représentativité.

- Tarif individuel : 20 €
- Tarif couple : 30 €
- Tarif familles : couple 30 € + 10 € par enfant mineur, parent seul 20 € + 10 € par enfant mineur
- Tarif collectivités : 50 € (mairie, associations, clubs nautiques,...)  
*Cette adhésion permet de participer aux votes en assemblée générale (mais pas aux membres de collectivité adhérente) et de participer aux chantiers qui requiert une adhésion individuelle pour des raisons d'assurance.*

### Adhésions en ligne et paiement par carte bancaire

La gestion des adhésions et des dons en ligne de l'association des Amis de l'Île du Large Saint Marcouf est sous-traitée à la plateforme AssoCollect. Elle gère les paiements, l'édition d'une carte d'adhérent et d'un reçu-fiscal. La commission de gestion est non obligatoire et laissée à l'appréciation des donateurs : vous pouvez choisir d'accepter de verser cette somme, de la modifier, ou de ne rien verser.

Pour adhérer en ligne rendez-vous sur le site :

<http://www.ilesaintmarcouf.com/soutenir-le-projet/adhesions-et-dons>

### Adhésions par voie postale (chèque bancaire)

Si vous ne souhaitez pas adhérer par internet, vous pouvez utiliser le bulletin « adhésion ou renouvellement » avec votre chèque de cotisation joint à ce journal et nous le renvoyer avec l'enveloppe « T » également jointe avec ce journal sans l'affranchir. Pour les adhésions familiales, indiquez les noms et prénoms de tous les membres adhérents. Pensez à renseigner votre adresse courriel, qui constitue un moyen très efficace (et gratuit !) pour vous informer de la vie de l'association.

Vous pouvez aussi télécharger le bon d'adhésion depuis votre ordinateur :

[www.ilesaintmarcouf.com/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-01-Formulaire-adh%C3%A9sion-AAILSM.pdf](http://www.ilesaintmarcouf.com/wp-content/uploads/2020/01/2020-01-01-Formulaire-adh%C3%A9sion-AAILSM.pdf)

### Défiscalisation

L'association étant reconnue d'intérêt général, les dons et adhésions sont défiscalisables à partir de 20 €, à hauteur de 66 % dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale. Pour tout don ou adhésion dépassant 20 €, un reçu constituant le justificatif fiscal de votre don vous sera adressé.

### Pour les entreprises

Les dons versés à l'association peuvent venir en soustraction de l'impôt sur les sociétés lors de l'année du versement, au titre de la préservation du patrimoine historique.

Le taux de réduction, est de 60% du montant du don, jusqu'à 2 millions € et de 40% au-delà.

Les dons peuvent aussi être effectués en nature ou compétences, en apportant des biens ou des services à l'association. Ces contributions sont alors valorisées au prix de revient ou, pour les biens, à leur valeur nette comptable inscrite à l'actif de l'entreprise.

Les dons d'entreprise peuvent faire l'objet d'une convention de mécénat.

Nous contacter :

- Par e-mail : [contact@ilesaintmarcouf.com](mailto:contact@ilesaintmarcouf.com)
- Par téléphone : 06 81 66 83 57
- Par courrier : AILSM  
BP 201  
50500 CARENTAN LES MARAIS

## Les Echos de l'Île du Large

### ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

Association régie selon la loi de 1901 - J.O. du 13 décembre 2013 - Reconnue d'intérêt général  
N° de Siret : 503 864 282 00028

Siège social : Mairie de Carentan - BP 201  
50500 CARENTAN LES MARAIS

[www.ilesaintmarcouf.com](http://www.ilesaintmarcouf.com) / Facebook : [ilesaintmarcouf](https://www.facebook.com/ilesaintmarcouf)

Responsable de la publication : Christian Dromard

